

Appel à contributions

« Horreur et droit : du cauchemar à la réalité »

29 octobre 2021

L'« horreur » désigne à la fois une émotion et un genre littéraire et artistique. L'émotion en question, d'abord, désigne un violent saisissement d'effroi devant une chose hideuse, affreuse. Le genre littéraire et artistique, ensuite, cherche à susciter l'effroi et l'épouvante du public.

Le webinaire intitulé « Horreur et Droit : du cauchemar à la réalité » invite les intervenants à voir le droit à la lumière de la *pop culture* dédiée au registre de l'horreur (cinéma, romans, séries TV, jeux vidéos, etc.). Plus encore, les participants sont invités à analyser ce que ce registre peut dire de notre droit. Quelle(s) représentation(s) du droit ? Quelle(s) problématique(s) juridique(s) sont identifiable(s) au fil des récits ? Parallèlement, le phénomène des œuvres horribles peut aussi être saisi en tant que tel, afin de faire émerger les questions juridiques qu'il a pu historiquement poser ou qu'il peut encore poser aujourd'hui (censure, accessibilité, criminogénéité, propriété intellectuelle, etc.). La manifestation intégrera donc deux approches du sujet : l'horreur appréhendée par le droit et le droit dans les œuvres horribles.

Le genre de l'horreur sera entendu largement, de même qu'il sera possible de visiter aussi bien les œuvres classiques que contemporaines, et d'élaborer un sujet dédié à une œuvre, un topos, une thématique ou un ensemble d'œuvres. Ainsi, les contributions pourront s'intéresser aux récits d'horreur allant des phénomènes surnaturels et occultes (maisons hantées, exorcismes, forces du mal, etc.), aux histoires de revenants (vampires, zombies, etc.), de monstres divers et variés (engendrés par la nature, par l'Homme, venus d'ailleurs), de tueurs en série, etc.

La manifestation aspire à la pluridisciplinarité, c'est pourquoi des propositions de communications sont attendues en droit privé comme en droit public, en droit interne comme international, en droit comparé voire étranger.

Les candidats sont priés d'adresser une présentation de leur sujet (5.000 signes max.) avant le 15 juillet 2021 à colloque.horreur.droit@gmail.com

Comité d'organisation :

Yann Basire, Maître de conférences en droit privé, Directeur général du CEIPI, Université de Strasbourg

Hania Kassoul, Maîtresse de conférences en droit privé, Université de Poitiers

Michaël Laref, juriste assistant à la Cour d'appel d'Angers